



DÉFI DES TALENTS



RÈGLES DE BON FONCTIONNEMENT

LIEU

Les activités ont lieu à l'efp, rue de stalle 292b -1180 Uccle.

Les élèves sont accueillis au site 1, à la cafétéria puis accompagnés dans les locaux prévus respectivement pour chaque défi dans les sites 1, 2 et 3 du centre. Des panneaux de signalétique sont prévus à cet effet.

HORAIRES

Le Défi Des Talents a lieu le jeudi 6 février et le vendredi 7 février 2020 de 8h30 à 16h.

- Un accueil est prévu à partir de 8h30 ;
- Une pause est prévue pour le déjeuner de 12h à 12h30. La cafétéria et certains locaux sont réservés à cet effet ;
- Un sandwich et de l'eau sont prévus par participant et par accompagnant ainsi qu'une collation durant les pauses.

ACTIVITÉS DU CENTRE

Cette année encore, WorldSkills Belgium, l'association de promotion des métiers techniques et technologiques, s'associe au projet Défi Des Talents. Le centre accueille les concours de présélection « StratTech » organisés par WorldSkills Belgium. Plusieurs épreuves de présélection du Championnat belge des métiers seront organisées sur place. Nous souhaitons que les projets puissent avoir lieu dans les meilleures conditions possibles, respectueusement de tous ; un comportement adéquat pour le respect de chacun est attendu de la part des participants au Défi Des Talents. Les élèves sont invités à observer, à rencontrer.



RÈGLES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS

- Les élèves se conforment rigoureusement à toutes les consignes énoncées par les formateurs ;
- Chaque élève respecte les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement (port de chaussures de sécurité, vêtement de travail adéquat...);
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'efp. Une zone fumeur est prévue à cet effet (cour du site 1, cour arrière du site 3) ;



DÉFI DES TALENTS

ENCADREMENT

Chaque groupe d'élèves est accompagné dans les locaux durant la journée d'un guide (partenaire de l'efp) ainsi que de leur professeur et/ou du personnel de l'établissement scolaire. Le personnel scolaire est responsable de l'encadrement des élèves durant l'entièreté de la journée en ce compris le départ de l'efp; c'est-à-dire les temps d'accueil, d'activité, de pause et de clôture de la journée.

Les formateurs du centre et les guides sont responsables de l'encadrement des élèves durant les activités.

RGPD - RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles de l'ensemble des participants au projet Défi Des Talents sont utilisées à des fins :

1. De bon fonctionnement du projet
2. De sécurité de l'événement et d'assurances
3. Statistiques pour nos pouvoirs subsidiaires

Ces données recouvrent :

- **Pour les élèves :** Les noms et prénoms. Ces données servent uniquement au bon fonctionnement du projet et aux assurances.
- **Pour le personnel scolaire et les guides accompagnateurs :** Les noms, prénoms, adresse mail et numéro de GSM. L'adresse email est utilisée uniquement à des fins administratives (confirmation d'inscription, transmissions d'informations pratiques pour l'évènement), le numéro de GSM est utilisé durant la journée à des fins d'accompagnement et de sécurité.

Les données personnelles sont conservées à l'efp pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine édition du projet, c'est-à-dire la clôture du projet auquel vous avez participé.

Les droits prévus par la Règlementation Générale pour la Protection des Données personnelles du 25 mai 2018 sont applicables.

Pour toutes questions sur vos données personnelles, vous pouvez envoyer un mail à rgpd@efp.be.

DROIT À L'IMAGE

Le Défi Des Talents est une manifestation publique. Il est probable que l'évènement soit diffusé à la télévision, à la radio et fasse l'objet de publications dans la presse. Toutes les personnes participant au projet acceptent de ce fait d'être pris en photo et de figurer sur des vidéos.

Les photos et les vidéos réalisées durant l'évènement seront publiées sur le site du projet à des fins promotionnelles.

IDENTIFICATION

L'ensemble des élèves, du personnel scolaire et des guides doit pouvoir être identifié durant l'évènement. Des badges seront décernés à l'ensemble des participants comprenant le prénom, le nom et l'établissement du participant. Les participants s'engagent à garder sur eux et de manière visible leur identification (leur badge).



**C'EST
SUPER!**

DÉFI DES TALENTS

EPI - EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Le Défi Des Talents s'organise dans des ateliers professionnels contenant du matériel professionnel adapté. Pour mettre les participants en conditions réelles et éviter au maximum les incidents, des EPI (équipements de protection individuel) sont mis à leur disposition dans chacun des défis le nécessitant. Le respect des normes de sécurité est crucial et donc le port des EPI fera partie intégrante de l'évaluation du défi et donc de la cote obtenue par le groupe au défi réalisé.

ASSURANCE

L'efp bénéficie d'une assurance couvrant le centre et les élèves d'éventuels accidents survenus dans les ateliers. Cette assurance ne couvre pas les élèves en dehors du centre. Si un accident survient, il devra impérativement être déclaré le jour même. Pour pouvoir bénéficier de l'assurance, l'efp doit transmettre à l'assureur l'ensemble des coordonnées des participants (Nom, Prénom, Etablissement), au minimum 15 jours ouvrés avant le début de l'événement.

RESPONSABILITÉS

Les participants au Défi des talents sont responsables des effets personnels qu'ils emportent avec eux. Le centre ne pourra pas être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation d'effets personnels. Il est vivement conseillé aux participants de prendre le moins possible d'effets personnels. Il n'y a pas de vestiaire gardé à disposition pour déposer des sacs ou des vestes. L'ensemble des effets nécessaires à la journée sont fournis par le centre (collations, lunch, EPI, sac, Bic, ...).

EXCLUSION

Toute dégradation volontaire occasionnée au matériel, à l'outillage ou au mobilier, sera facturée à l'école responsable de l'élève. Il en sera de même en cas de disparition du matériel. Si les faits de dégradation volontaire ou de vol sont avérés, les auteurs seront immédiatement exclus du centre.

Il est interdit d'emporter tout objet illicite (couteaux, objets contondants, armes, drogues, ...). La consommation d'alcool est interdite sur l'ensemble des sites du centre. La découverte d'un objet illicite ou de consommation d'alcool entraînera l'exclusion du participant du centre, et, selon les dommages, une procédure de réparation des dommages subis par l'efp.

Vincent Giroul
Directeur